



Rapport à mi-parcours

Etablit pour le Compte de l'Association
Réseau Amazigh pour la Citoyenneté « Azetta » Par :

Juin 2006/2956

Sommaire

Introduction	3
I. Le projet	4
I.1. Objectif du projet:	4
I.2. Résultats Escomptés	4
I.3. Produits:	4
I.4. Indicateurs	5
I.5. Hypothèses pour la réussite du projet	5
I.6. Financement du projet	6
I.7. Programme d'action	6
II. Le première étape : sensibilisation et mobilisation sur la discrimination	7
II.1. Les conférences Régionales	7
II.1.1. Discrimination en matière de législation et de justice	8
II.1.2. Discrimination en matière d'éducation et d'enseignement	8
II.1.3. Discrimination dans le domaine de l'information et de la communication	9
II.1.4. Recommandations de l'atelier sur la discrimination en matière de justice et de législation :	11
II.1.5. Recommandations de l'atelier sur la discrimination en matière de communication et d'information :	11
II.1.6. Recommandations de l'atelier sur la discrimination en matière d'enseignement et d'éducation:	12
II.2. Publication du deuxième numéro de Azetta Amazigh	13
II.3. Actions locales par les section sur la plaidoirie contre la discrimination envers Tamazight	13
II.4. Activités du Comité des femmes de Azetta	14
III. La deuxième étape: Plaidoiries envers les institutions de l'Etat, les instances partisans et syndicales et les composantes de la société civile.	15
IV. La troisième étape: Organisation d'une journée d'étude	16
V. Actions parallèles	17
Conclusion et recommandations	17
Annexes	

INTRODUCTION

L'association Réseau Amazigh pour la citoyenneté, connu par Azetta Amazigh a été créée par des militants amazighs en 2001 pour réaliser les objectifs suivants :

- la reconnaissance constitutionnelle et institutionnelle de l'identité, de la langue et de la culture amazighe,
- le respect des droits du peuple amazigh,
- la défense des droits linguistiques, politiques, culturels, économiques, sociaux, civils, des citoyens marocains, conformément aux déclarations et conventions internationales relatives à ces domaines,
- la protection de l'environnement naturel et de la propriété intellectuelle
- la sauvegarde et la défense de l'identité, la culture et la langue du peuple amazigh au Maroc et au Nord de l'Afrique.

Dans le but de tenir parole et réaliser ces objectifs l'association Azetta s'est dotée d'instances capables de traduire ces objectifs en actions et projets concrets.

Les projets réalisés ou en cours sont les suivants :

- Conférence Euro-Marocaine, 17-18-19 octobre 2003
- Conférence Euro-Tamazgha, 26/07/08 septembre 2003
- Programme national pour l'éducation sur les droits humains et la citoyenneté du 1/7/05 au 30/11/05.

Le dernier projet en date et qui nous concerne dans ce rapport traite de la discrimination dont la langue Tamazight et le peuple amazigh sont victime au Maroc.

Le but de ce rapport est de faire le point sur l'état d'avancement à mi-parcours de ce projet en particulier sur les points saillants et les contraintes ainsi d'émettre des recommandations pour la continuité du projet étant que le travail contre la discrimination reste un travail continu jusqu'à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de tamazight et des imazighen dans tous les domaines de la vie publique au Maroc.

I. Le projet

Partant du constat établi par le mouvement amazigh et par les organisations internationales de défense des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination, l'Association Azetta Amazigh a monté un projet novateur pour la lutte contre la discrimination envers Tamazight. Ce projet basé sur le plaidoyer auprès de toutes les composantes de la société marocaine vise à mettre les acteurs de la société, secteur public, semi-public ou privé ainsi que les autres acteurs civiques devant le fait accomplis pour prendre conscience de la discrimination dont est victime Tamazigh et Imazighen.

1.1. Objectif du projet:

Renforcement d'initiatives associatives citoyennes, en coopération entre associations marocaines et associations de marocains résidents à l'étranger, en faveur de l'abolition de différentes formes de discrimination raciale et culturelle.

1.2. Résultats Escomptés

1. Acteurs de la société civile sensibilisés à la problématique de la discrimination raciale et culturelle.
2. Réseau associatif de plaidoyer en faveur de la levée de toute forme de discrimination raciale ou culturelle constitué et fonctionnel.
3. Plan d'action en faveur de la levée de toute forme de discrimination raciale ou culturelle élaboré.

1.3. Produits:

- Concevoir et réaliser une opération de sensibilisation au profit des acteurs de la société civile marocaine et des associations de MRE (Affiches, dépliants, médias, rencontres...).
- Organiser un séminaire national sur la question des formes de discrimination raciale et culturelle dont les actes seront édités et largement diffusés.
- Constituer d'un observatoire national dédié à l'action contre toute forme de discrimination raciale et culturelle.

- Montage participatif (ateliers) d'un plan d'action associatif pour la levée de toute forme de discrimination raciale ou culturelle.

1.4. Indicateurs

- La contribution du projet au développement quantitatif et qualitatif des activités inter associatives participants à la réduction de la discrimination raciale et culturelle.
- L'insertion des bénéficiaires dans la dynamique nationale et internationale visant la levée de toutes les formes de discrimination.
- Le degré de mise en œuvre des mesures préconisées par les actions du projet.
- Le nombre d'associations et d'institutions touchées par la sensibilisation aux thématiques du projet.
- Le développement des outils pédagogiques et des outils techniques pour le séminaire et les ateliers.
- Discussion et validation consensuelle du plan d'action
- Nombre et fréquence des réunions de suivi et d'évaluation du déroulement du projet
- Nombre de partenariats inter associatifs et institutionnels pour le montage de l'observatoire.

1.5. Hypothèses pour la réussite du projet

- Reconnaissance par l'Etat des apports du projet, et implication des structures étatiques dans le suivi et la réalisation des différentes recommandations et conclusions du projet.
- Amélioration du cadre institutionnel et juridique favorisant la prise en considération par l'Etat marocain des différents aspects de discrimination dont souffre les amazighes.

- Conviction des acteurs quant à l'importance stratégique de mesures intégrant le cadre de réflexion du projet.
- Définition des outils et modalités de capitalisation et dissémination des acquis.

1.6. Financement du projet

Le projet a été préparé par le Réseau Amazigh de la Citoyenneté et proposé au financement d'une Organisation non gouvernementale américaine : le Fonds pour les Droits Humains Mondiaux. Le rapport du suivi de l'exécution financière du projet est détaillé en annexe de ce rapport.

1.7. Programme d'action

Le projet à base d'initiatives associatives de plaidoyer durera jusqu'en décembre 2006, sous l'égide du réseau Amazigh pour la Citoyenneté et avec l'appui du Fonds pour les Droits Humains Mondiaux. Les étapes programmées pour le projet s'articulent sur les axes suivants :

Etape 1 : concerne une large action de sensibilisation et de mobilisation pour attirer l'attention du public sur la discrimination qui continue de toucher l'Amazighité au Maroc.

Etape 2 : Plaidoiries envers les institutions de l'Etat, les instances partisans et syndicales, et enfin vers les composantes de la société civile.

Etape 3 : Organisation d'une journée d'étude sur le thème « *Quatre années après la constitution de l'Institut Royal pour la Culture Amazighe, et pour une institution nationale indépendante consacrée à la promotion et au développement de la langue, de la culture et de la civilisation Amazighe* »

II. La première étape : sensibilisation et mobilisation sur la discrimination

Pour réussir cette étape prioritaire et nécessaire pour l'ancrage du principe de la lutte contre la discrimination envers Tamazight et Imazighen, Azetta s'est engagé à organiser plusieurs séminaires répartis sur l'espace national. En effet, Azetta a assuré jusqu'à maintenant l'organisation de trois séminaires régionaux sur la même thématique qui constitue la charnière du projet.

La première action que l'Association a entreprise concerne la conférence de presse qui a ouvert le programme d'action du projet. A cette conférence, Azetta a convié tous les organes de presse nationaux ainsi que les médias audiovisuels.

Lors de cette conférence, qui a eu lieu au siège national de Azetta le 30 janvier 2006, il a été présenté aux journalistes et public présents, à travers une déclaration du bureau exécutif de Azetta tout le programme d'action de l'association pour l'année 2006. Azetta a présenté aussi, plusieurs actions en relation avec le projet et qui concernent les domaines suivants :

- 1- Intégration de Tamazight dans la vie publique ;
- 2- Publication du numéro 2 du journal Azetta Amazigh ;
- 3- Organisation des conférences régionales ;
- 4- Actions locales par les sections sur la plaidoirie contre la discrimination envers Tamazight ;
- 5- Implication du Comité des Femmes de Azetta dans le projet par l'organisation d'une table ronde axée sur la problématique du projet.

II.1. Les conférences Régionales

Les Villes de Khémisset, Nador et Guelmin ont été choisies par l'association Azetta pour abriter les travaux des conférences régionales dans le cadre du projet. Les deux premières conférences ont été organisées selon le planning suivant :

- le 18 février 2006 à Khémisset avec des interventions de MM Arehmouch, Khouna et Oulhous, respectivement dans les domaines de discriminations de la justice, de l'information et de l'enseignement. Elle a connu la présence de 48 participants représentant plusieurs dizaines d'organisations et d'associations

de la défense des droits humains, de Tamazight, des syndicats ainsi que des potentialités et des journalistes.

- Le 10 mai 2006 à Nador avec des interventions axés sur les mêmes domaines que la première donnée par MM Arehmouch, Oulhous et Baouch.

L'objectif principal assigné à ces conférences concerne l'étude et le diagnostic de la situation de la discrimination envers tamazight au Maroc. Pour atteindre cet objectif et répondre aux exigences du projet, les organisateurs ont convié des intervenants qui ont traité le sujet de la discrimination envers Tamazight dans plusieurs domaines.

II.1.1. Discrimination en matière de législation et de justice

Maître Arehmouch, président de Azetta a été nommé pour parler de la discrimination dont Imazighen et Tamazigh sont victimes dans le domaine de la justice. Pour démontrer cette discrimination, Maître Arehmouch a fait une lecture dans plusieurs textes de la jurisprudence marocaine et a montré à quel point la discrimination est apparente dans ces textes envers Imazighen et Tamazight au Maroc. L'intervenant a clôturé sa communication par trois conclusions pertinentes sur la discrimination dans le domaine de la justice :

- 1- la langue Amazigh est la langue de la majorité, cependant la connaissance de l'Arabe est une obligation pour l'exercice juridique au Maroc. Les Marocains amazighophones sont exclus de la compréhension de la langue du Tribunal, ce qui agit négativement sur le déroulement des jugements. La langue Amazigh reste marginaliser et non utiliser dans la justice marocaine ;
- 2- interdiction et / ou exclusion du reçu de dépôt légal pour la constitution des associations Amazighes au dépend de la Loi ;
- 3- expropriation des terres, des forêts et des mines de leurs propriétaires sans indemnisation.

II.1.2. Discrimination en matière d'éducation et d'enseignement

La deuxième intervention a été assurée par monsieur Lahcen Oulhous qui a essayé d'approcher le sujet en s'intéressant à la discrimination envers tamazight et Imazighen ainsi que l'exclusion du peuple Amazigh du domaine de l'éducation et l'enseignement.

Monsieur Oulhouss a fait une lecture dans plusieurs manuels scolaires de l'école publique. Il a noté plusieurs exemples de discrimination flagrante. En plus de l'exclusion des Imazighen de l'histoire enseignée dans l'école publique. En effet les manuels de l'histoire commencent l'histoire du pays à partir de l'arrivée des arabes alors que les Imazighen ont laissé leur empreinte en Afrique du Nord depuis au moins 30 siècles avant l'arrivée des arabes sur cette partie de l'Afrique. En ce qui concerne l'histoire moderne du Maroc ces manuels ne font pas état de la lutte des Imazighen partout dans le pays pour la libération du pays. L'intervenant a donné quelques exemples des plus marquants comme la bataille de Anoual dans le Rif, celle de Lahri dans le Moyen Atlas et celles de Bougafer et de Ait Baâmran dans l'anti-Atlas.

M. Oulhouss a passé ensuite aux manuels de géographie qui eux non plus ne manquent pas de discrimination soit en ce qui concerne la toponymie des endroits soit dans l'enchaînement des leçons qui font du Maroc un pays arabe appartenant à la zone arabe dans une tentative de séparer le Maroc de sa profondeur africaine et méditerranéenne. Dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme les textes enseignés aux élèves par l'école publique ignore l'apport des Imazighen dans ce domaine et fait éloges aux arabes qui selon l'idéologie qui est derrière la préparation de ces manuels ont apporté l'urbanisme et l'architecture ainsi que la civilisation à ce peuple Nord africain.

L'intervenant a fini par conclure que les manuels scolaires restent subjectifs quand il s'agit de traiter l'histoire, la géographie ou les valeurs. A chaque fois on essaie de faire valoir les valeurs arabo-islamiques dans une marginalisation total de tout ce qui est Amazigh ou produit par Imazighen. On croirait que le peuple Nord africain n'a rien produit durant son histoire plusieurs fois millénaire.

II.1.3. Discrimination dans le domaine de l'information et de la communication

La troisième conférence programmée pour ces journées régionales a traité la problématique de la discrimination dans le domaine de l'information et de la communication. Monsieur Khouna Driss pour la première conférence et monsieur Barhim Baouch pour la deuxième conférence.

Les intervenants ont relaté les différents types et aspects de discrimination que subit l'amazighité dans les organes de presse écrite dans les médias audio visuels. En matière de télévision marocaine, les

intervenants ont précisé qu'après le discours royal prononcé par feu Hassan II suite aux évènements de la ville d'Errachidia en août 1994, la télévision marocaine a décidé de consacrer mois de 10 minutes à un journal télévisé en trois variantes de tamazight. Ce journal a été baptisé « journal des dialectes ». De cette nomination, il apparaît évident que les responsables de cette introduction de tamazight dans l'espace médiatique public ne considèrent pas tamazight en tant que langue. Ce geste malgré qu'il constitue une première au Maroc moderne n'a pas plu aux militants amazigh étant que les matières présentées ne sont que de mauvaises traductions du journal télévisé en langue arabe en trois variantes de Tamazight.

Les journalistes amazighs ne disposent pas des moyens comme leurs confrères pour couvrir eux même les informations qu'ils présentent sur le plateau du journal télévisé.

Les autres programmes qui ont suivi cette rentrée de Tamazight dans l'espace médiatique publique se préparaient toujours à la hâte et n'ont jamais eu d'intérêt pour le public amazighophone. Malgré la mauvaise qualité de ces programmes, leur programmation n'est non plus opportune. Ils sont programmés soit tard dans la nuit ou pendant le temps où personne ne regarde la télévision.

En traitant de la place de tamazight dans les organes de presse écrite marocaine qu'ils soient partisans, étatique ou indépendante, l'intervenant a précisé que ces journaux essayent à chaque fois qu'ils ont l'occasion de faire du Maroc un pays arabe. Les problèmes du moyen orient sont quasi présents dans leurs éditions.

En ce qui concerne la discrimination, le point a été mis sur la multitude de contraintes et de discrimination entreprises par les deux sociétés de distribution qui monopolise le marché au Maroc. Ces sociétés ne respectent jamais les cartes de distribution établie par les organes de presse concernés.

En ce qui concerne la production cinématographique ou théâtrale, les porteurs de projets en Tamazight ne perçoivent jamais ou peu le soutien matériel de l'Etat en la responsabilité du ministère de la culture.

Les travaux de ces premières journées régionales programmées dans le cadre du projet se sont suivis par l'organisation d'ateliers dans les trois domaines traités par les intervenants à savoir: la discrimination en matière de justice et de législation, la discrimination en matière

d'éducation et d'enseignement et la discrimination dans le domaine de la communication et l'information.

Les participants aux ateliers ont discuté dans largement ces trois sujets et chacun a permis d'émettre des recommandations qui ont été présentées en séance plénière. Nous les résumons comme suit :

II.1.4. Recommandations de l'atelier sur la discrimination en matière de justice et de législation :

- l'amendement de la constitution est le préalable nécessaire à tout changement ;
- la garantie de l'accès à la justice sans discrimination ;
- la précision de la définition de la notion « discrimination » sur la base des textes et chartes internationaux ;
- la rédaction et la proposition de textes alternatifs dans chacun des domaines liés à la justice et à la législation ;
- l'identification des catégories de population victimes de la discrimination ;
- l'introduction de Tamazight comme langue d'enseignement dans l'institut de formation des juges et de police judiciaire ;
- la nomination de juges pratiquant la langue amazighe dans tous les tribunaux du pays ;
- l'incitation de la justice marocaine pour l'application de la Loi coutumière amazighe.

II.1.5. Recommandations de l'atelier sur la discrimination en matière de communication et d'information :

- démocratiser de l'audiovisuel de point de vue temps de diffusion que de point de vue contenu diffusé ;
- utiliser d'un langage soigné avec des termes qui ne diffament pas les Imazighen ;
- Faire profiter les journalistes amazighophones des sessions de formation au Maroc qu'à l'étranger à l'image de leurs collègues dans les autres départements ;
- créer un département pour Tamazight indépendant et doté de moyens nécessaires ;
- re-enregistrer l'archive audiovisuelle amazighophone sur des supports numériques ;
- responsabiliser l'Etat pour l'introduction de Tamazight dans toutes les Radios régionales ;

- créer des organes de presse, des stations radios et des chaînes de TV en langue Tamazight ;
- insister auprès du Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) pour une utilisation démocratique des langues à travers des cahiers de charges de création de radio ou de télévision par le secteur privé ;
- contrôler par le HACA l'utilisation des termes et des notions utiliser par tous les médias en particulier ceux à connotation raciste ou discriminatoire ;
- introduire la langue Amazigh dans les sites Web du secteur public et semi-public.

II.1.6. Recommandations de l'atelier sur la discrimination en matière d'enseignement et d'éducation:

- constitutionnalisation de Tamazight dans une constitution démocratique en forme et en fonds ;
- révision et modification des articles de la Charte Nationale pour l'éducation et la formation qui perpétue la discrimination en vers Tamazight ;
- nécessité de « nettoyage » et de purification des manuels scolaires de toutes les formes de discrimination basée sur la couleur, le sexe, la race, la religion ou la langue ;
- création des écoles parallèles qui se chargent de l'enseignement en langue Tamazight pour une période transitoire ;
- développement de la recherche in situ par les associations amazigh sur tous les aspects de la civilisation et la culture amazigh au Maroc ;
- introduction de tamazight dans les systèmes informatiques pour une meilleure communication et acquisition des connaissances ;
- création d'une institution indépendante et démocrate qui sera chargée de la recherche dans les domaines liés à la langue, la culture et la civilisation amazigh ;
- lancement des initiatives associatives amazigh pour l'apprentissage de Tamazight en tant que langue, culture et civilisation ;
- organisation d'une conférence nationale sur la discrimination en vers tamazight et Imazighen au Maroc ;
- appel aux partis politiques et aux associations de définir exactement leurs positions par rapport à la problématique amazigh au Maroc.

II.2. Publication du deuxième numéro de Azetta Amazigh

Pour accompagner son travail sur les initiatives associatives pour la lutte contre toutes formes de discrimination envers Tamazight, Azetta Amazigh a publié un numéro spécial sur cette thématique. En effet sur la majorité de pages, les responsables de la rédaction du journal ont donné l'occasion à plusieurs intervenants et à plusieurs acteurs de la société civile pour traiter ce sujet.

Plusieurs articles en trois langues amazigh, français et arabe ont été publiés et tous traitent la problématique de la discrimination sous toutes ces formes. Les journalistes de Azetta ont aussi approché des militants d'autres tendances pour s'acquérir de leur avis et leur opinion sur la question de la discrimination envers tamazight au Maroc.

II.3. Actions locales par les sections sur la plaidoirie contre la discrimination envers Tamazight

Dans le but de généraliser les actions programmées dans le cadre du projet sur les initiatives associatives pour la levée de toute forme de discrimination envers Tamazight et Imazighen, les sections de l'association Azetta se sont impliquées dans la promotion du projet par l'organisation de conférences de sensibilisation sur la discrimination envers Tamazight dans divers domaines de la vie publique. De ce fait, les sections de Timoulay, de Taghjijt, de Rabat, de Bouizakaren, d'Imi Ugadir ont organisé chacune des rencontres en liaison avec le projet. Le tableau suivant résume ces activités.

Lieu	Date	Organisateur	Nombre de participants	Objectifs	Conclusions
Timoulay	12 mars 2006	Section de Timoulay	70 participants de diverses associations et ONG	Diagnostic de la situation de Tamazight au Maroc	recommandations
Taghjijt	19 mars 2006	Section de Taghjijt	18 organisations de différentes régions du Maroc	Lutte contre l'apartheid contre Imazighen au Maroc	Recommandations
Bouizakaren	21 Mars 2006	Section de Bouizakaren	51 participants de diverses associations et ONG	Encadrement des ateliers au profit des élèves	Recommandations
Imi Ugadir	16 Avril 2006	Section de Imi Ugadir	70 participants de diverses associations et ONG	Diagnostic de la situation de Tamazight au Maroc	Recommandations

Toutes ces activités au niveau local ont fait l'objet de compte rendu soumis au bureau exécutif de l'association. Plus de 200 cadres associatifs ont pu suivre les travaux au niveau local et appartiennent à plusieurs associations et ONG oeuvrant soit au niveau local ou national.

II.4. Activités du Comité des femmes de Azetta

Dans le cadre du projet, le comité des femmes de Azetta s'est mobilisée pour apporter sa contribution dans le domaine de la lutte contre la discrimination que subit imazighen et Tamazight au Maroc.

En effet, à l'occasion de la journée mondiale contre la discrimination, le Comité des femmes a organisé le 19 mars 2006, au siège national de Azetta à Rabat une conférence sur le thème « Ensemble pour lever toutes les formes de discrimination à l'égard de Tamazight ». Cette activité a connu la présentation de plusieurs communications en relation avec la discrimination, notamment dans les domaines de la justice, de l'art, du travail, de la communication et de l'enseignement.

Cette journée a été aussi l'occasion de présenter des témoignages vivants par une femme victime de la justice marocaine depuis plusieurs années et une présentation de l'activité d'un centre d'écoute et son expérience avec les femmes uniquement amzighophones.

Le comité des femmes a aussi présenté, en fin de la journée, un documentaire réalisé par les membres du comité. Le documentaire est réalisé sous forme de montage d'interviews recueillies auprès de plusieurs militants et militantes sur la problématique de la discrimination. Il présente aussi une veille femme qui à travers son témoignage a parlé de ces problèmes avec l'administration marocaine qui ne parle pas sa langue maternelle.

III. La deuxième étape: Plaidoiries envers les institutions de l'Etat, les instances partisanes et syndicales et les composantes de la société civile.

Le bureau exécutif du Réseau Amazigh pour la Citoyenneté « Azetta » a tenu une réunion pour la définition et l'identification des institutions de l'Etat, des partis politiques et des composantes de la société civile qui seront touchés par l'action de plaidoirie pour une effective intégration de l'amazigh dans l'espace publique.

Cette action a permis d'identifier la population cible de cette plaidoirie comme suit :

Nature du destinataire	Nombre
Société Civile	19 (droits humains, femmes, amazigh et de développement)
Syndicats	4
Journaux	28 (journaux, revues, agence de presse)
Partis politiques	23 (partis présents au parlement)
Etat	21 (Palais Royal, ministères, institutions publiques et semi-publiques)
Total	95

La campagne de plaidoirie vise à sensibiliser les acteurs publics, semi-publics et associatifs ainsi que les acteurs sociaux de l'intégration de tamazight dans l'espace public, principalement visuel.

Le dossier préparé à destination de la population cible est constitué d'une correspondance de l'association Azetta qui présente le projet de plaidoirie et d'un CD contenant la dénomination officielle du destinataire en langue arabe et française et la proposition de la traduction amazigh en écriture Tifinagh.

Afin de faciliter la tâche à ces institutions, le CD contient aussi le pilote d'installation des polices Tifinagh ainsi que le manuel de son utilisation sur clavier universel en usage au Maroc.

La liste de tous les organismes, institutions touchés par cette action de plaidoirie est donnée en annexe.

IV. La troisième étape: Organisation d'une journée d'étude

Sur le thème « *Quatre années après la constitution de l'Institut Royal pour la Culture Amazighe, et pour une institution nationale indépendante consacrée à la promotion et au développement de la langue, de la culture et de la civilisation Amazighe* », Azetta Amazigh a organisé une journée d'étude le 18 mars 2006 à Rabat. Cette conférence a connu la participation de plusieurs intervenants sur le thème proposé. En effet, Azetta a proposé un projet de Loi pour la création d'une institution alternative pour l'intégration de Tamazight dans la vie publique marocaine. En plus de militants amazighs, Azetta a invité à ce débat des membres du conseil d'administration de l'Institut Royal de la Culture Amazigh (IRCAM). Le représentant de l'IRCAM a essayé dans son intervention de relater les réalisations de l'institution royale depuis sa création. Pour convaincre, il a donné des éléments chiffrés sur les publications de l'IRCAM, les conférences et débats organisés et l'introduction de Tamazight dans l'enseignement pour la première fois dans l'histoire du pays depuis l'indépendance ainsi que les conventions signées par l'IRCAM avec les acteurs du gouvernement dans les domaines de l'information, la communication, la culture et l'enseignement.

Les autres communications programmées pour cette journée sur l'institution alternative ont fait référence aux exemples d'institutions de même genre qui ont vu le jour à travers le monde. Cette comparaison a montré que l'IRCAM dans sa version actuel ne répond pas aux critères des institutions de réhabilitation comme stipulées dans la Déclaration de Paris. Les raisons avancées se basent sur les points suivants :

- l'IRCAM ne jouit pas de l'autonomie financière ni de la personnalité morale ;
- l'IRCAM ne dispose pas de la capacité juridique pour mener à bien ses politiques ;
- l'IRCAM ne dispose pas de pouvoir exécutif en particulier la possibilité de proposer des lois au parlement ;
- le texte de création de l'IRCAM reste plein de contradictions et de contraintes pour le bon fonctionnement de l'institution.

Monsieur Aterguine a, dans sa communication, comparé l'IRCAM aux autres institutions parallèle créées par l'Etat comme Diwan Al Madalim, le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, l'Instance Equité et Réconciliation et la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, il a conclu que toutes ces instances disposent de plus de manœuvres et

de pouvoir pour faire valoir leurs propositions, quant à l'IRCAM, il est dépourvu de ces possibilités étant son caractère strictement consultatif.

En fin de la journée, Azetta a précisé en la personne de son président que le projet de Loi proposé sera soumis à toutes les associations et les potentialités amazigh pour une éventuelle révision ou amendements et il sera organisé une autre journée pour débattre du projet amendé avec la présence de plusieurs associations et acteurs de la société civile.

V. Actions parallèles

Azetta a mené d'autres actions parallèles aux actions prévues dans le cadre du projet. Durant le premier semestre de l'année en cours, Azetta a émis plusieurs communiqués et a organisé plusieurs activités soit au niveau central par le bureau central ou par les sections au niveau local.

Ces activités ont concerné le thème de la discrimination envers tamazight, la défense du droit des imazighen a donné des prénoms amazigh à leurs enfants, dans ce sens, Azetta a émis un communiqué sur l'interdiction par le Consulat du Maroc en Espagne à des parents de donner des prénoms amazigh à leurs enfants. Un autre communiqué a été émis après l'inauguration du portail « maroc.ma » pour dénoncer les erreurs et la discrimination que ce site véhicule au sujet de l'amazighité et des imazighen au Maroc.

Par ailleurs, les militants de l'association Azetta ont investi les moyens de communication qu'ils soient écrits ou audiovisuels, soit par des interventions ou des articles sur la problématique de la discrimination que subit tamazight et Imazighen au Maroc. Une revue de presse est donnée en annexe.

Conclusions et recommandations

Le lancement du projet sur les initiatives associatives pour la lutte contre les formes de discrimination envers Tamazight et Imazighen a constitué un plus dans la lutte des Imazighen à travers le mouvement associatif. En effet, le nombre de participants qui ont suivi les actions programmées dans le cadre du projet est très significatif étant le grand nombre d'associations, d'organisations et même d'institutions publiques qui ont été représentées. Cette présence massive démontre à quel point, le mouvement amazigh a besoin de ce genre de projet pour faire avancer les revendications amazigh pour un Maroc de démocratie et d'égalité entre tous les citoyens.

La réussite de cette première partie du projet a été aussi renforcée par le nombre d'articles et de couvertures télévisées consacrées aux activités de Azetta et de ses sections programmées dans le cadre du projet.

La première phase du projet n'aurait pas eu cette réussite sans le travail important fourni par le bureau exécutif de l'association Azetta, des bureaux des sections et des adhérents de l'Association.

La discrimination étant un processus qui a été développé à travers des dizaines d'années, la lutte contre les formes de discrimination nécessite un travail de grande ampleur pour arriver à finir par la discrimination envers Tamazight. La continuité des actions du projet s'avère nécessaire.

Ces actions qui ont été organisées dans différentes villes et localités doivent être généralisées pour toutes les villes du Maroc. Dans un premier temps, il est recommandé de s'intéresser aux grandes villes du pays et faire de telle sorte d'inviter le plus possible d'acteurs de la société civile et des représentants du gouvernement.

Les travaux des différents ateliers, conférences et rencontres doivent faire l'objet d'une publication et envoyer à tous les acteurs de la société civile nationale qu'internationale. La même publication doit être communiquée largement auprès des responsables des instances gouvernementales qu'elles soient publiques ou semi-publiques.